



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Amortissement des rendements (régimes d'assurance pour les céréales et les oléagineux)

Feuille de caractéristiques

L'information contenue dans ce document s'applique aux cultures de céréales et d'oléagineux suivantes : orge, haricots (adzuki, noir, canneberge, japonais et autres, rouge, blanc), canola, maïs, maïs biologique, maïs à éclater, lin, moutarde, avoine, arachide, soya (options tofu et natto, biologique), épeautre d'hiver biologique, céréales de printemps, tournesol, blé (blé de force rouge d'hiver, blé de force blanc d'hiver, blé tendre rouge d'hiver, blé tendre blanc d'hiver, blé d'hiver biologique) et blé de printemps.

Qu'est-ce qu'un rendement agricole moyen (RAM)?

Le RAM est un niveau de production qui reflète l'historique de rendement de votre exploitation agricole et qui sert de point de repère pour déterminer si votre production réelle est inférieure à la moyenne.

L'Assurance-production offre aux producteurs un niveau de production garanti qui est basé sur le rendement agricole moyen (RAM) de leur exploitation agricole. Une indemnité est versée lorsque le rendement réel d'un producteur est inférieur à sa production garantie.

RAM pour les participants actuels

Le RAM de votre exploitation agricole est calculé d'après les rendements réels que vous avez déclarés jusqu'à concurrence des dix dernières années.

RAM pour les nouveaux participants au régime d'assurance

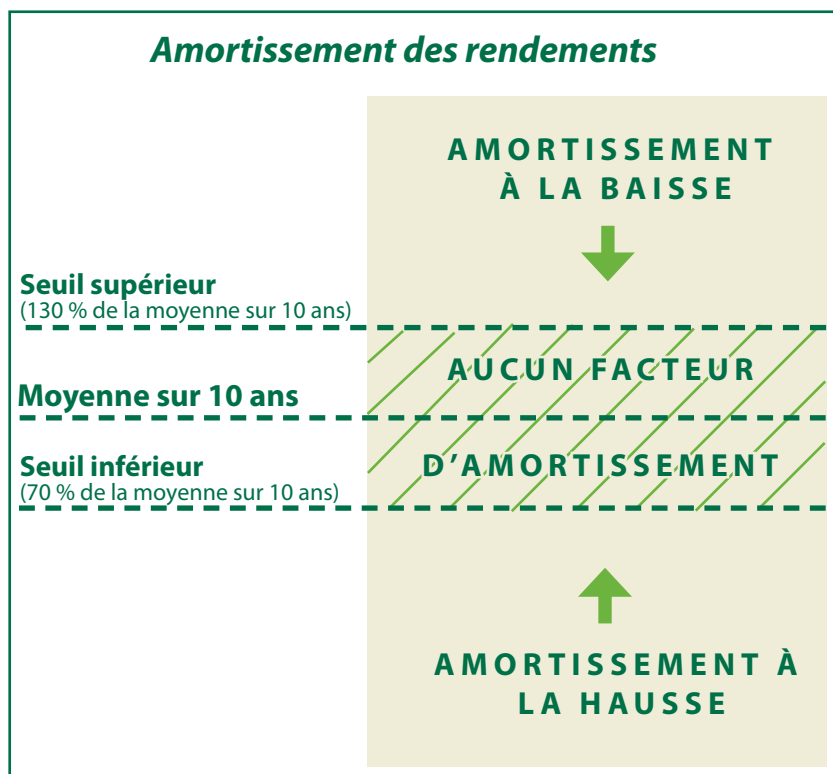
Étant donné que les nouveaux participants à l'Assurance-production n'ont pas de rendement historique déclaré, un RAM de cinq ans est attribué à chaque culture, d'après divers facteurs comme le type de sol, le drainage, les moyennes de canton, etc.

Pour chaque année de participation au régime d'assurance, votre rendement réel remplace un rendement assuré jusqu'à ce que votre RAM soit composé entièrement de vos rendements réels.

Amortissement des fluctuations de rendement

Une mauvaise année de production n'a pas une incidence considérable sur le rendement agricole moyen sur 10 ans d'un producteur. Les rendements exceptionnellement élevés ou faibles sont amortis pour stabiliser votre RAM et atténuer l'incidence des rendements extrêmes.

- Votre rendement est amorti à la hausse s'il est inférieur à 70 % de votre moyenne sur 10 ans (seuil inférieur). Le rendement est amorti à la hausse des deux tiers de la différence entre votre rendement et le seuil inférieur. Consultez l'exemple de calcul à la page 2.
- Votre rendement est amorti à la baisse s'il est supérieur à 130 % de votre moyenne sur 10 ans (seuil supérieur). Le rendement est amorti à la baisse des deux tiers de la différence entre votre rendement et le seuil supérieur. Consultez l'exemple de calcul à la page 3.



Comment les *rendements faibles* sont amortis

Scénario

Culture :	Maïs
Rendement actuel :	0 bu/acre
RAM actuel :	180 bu/acre
Moyenne sur 10 ans de l'année suivante (aucun amortissement) :	162 bu/acre

Comment calculer votre rendement amorti

Étape 1 : Calculez le seuil inférieur

Seuil inférieur	= 70 % × moyenne sur 10 ans de l'année suivante (aucun facteur d'amortissement)
	= 70 % × 162 bu/acre
	= 113,4 bu/acre

Étape 2 : Calculez la différence

Différence	= seuil inférieur - rendement de l'année en cours
	= 113,4 bu/acre - 0 bu/acre
	= 113,4 bu/acre

Étape 3 : Calculez le facteur d'amortissement

Facteur d'amortissement	= différence × 2/3
	= 113,4 bu/acre × 2/3
	= 75,6 bu/acre

Étape 4 : Calculez votre rendement amorti

Rendement amorti	= rendement de l'année en cours + facteur d'amortissement
	= 0 bu/acre + 75,6 bu/acre
	= 75,6 bu/acre

RAM de 10 ans	Rendement (aucun facteur d'amortissement) bu/acre	Rendement (avec facteur d'amortissement) bu/acre	Moyenne sur 10 ans (aucun facteur d'amortissement) bu/acre	RAM (avec facteur d'amortissement) bu/acre
Année 1	180	180	180	180
Année 2	180	180	180	180
Année 3	180	180	180	180
Année 4	180	180	180	180
Année 5	180	180	180	180
Année 6	180	180	180	180
Année 7	180	180	180	180
Année 8	180	180	180	180
Année 9	180	180	180	180
Année en cours	0	75,6	180	180
Année suivante	À déterminer	À déterminer	162	169,6

Dans cet exemple, l'amortissement du rendement de zéro acre a diminué le RAM de l'année suivante de seulement 5,8 p. 100. Sans le facteur d'amortissement, le RAM de l'année suivante aurait diminué de 10 p. 100.

Comment les *rendements élevés* sont amortis

Scénario

Culture :	Soya
Rendement actuel :	52 bu/acre
RAM actuel :	37 bu/acre
Moyenne sur 10 ans de l'année suivante (aucun amortissement) :	38,5 bu/acre

Comment calculer votre rendement amorti

Étape 1 :	Calculez le seuil supérieur	
	Seuil supérieur	$= 130 \% \times \text{moyenne sur 10 ans de l'année suivante (aucun facteur d'amortissement)}$ $= 130 \% \times 38,5 \text{ bu/acre}$ $= 50,1 \text{ bu/acre}$
Étape 2 :	Calculez la différence	
	Différence	$= \text{rendement de l'année en cours} - \text{seuil supérieur}$ $= 52 \text{ bu/acre} - 50,1 \text{ bu/acre}$ $= 1,9 \text{ bu/acre}$
Étape 3 :	Calculez le facteur d'amortissement	
	Facteur d'amortissement	$= \text{différence} \times 2/3$ $= 1,9 \text{ bu/acre} \times 2/3$ $= 1,3 \text{ bu/acre}$
Étape 4 :	Calculez votre rendement amorti	
	Rendement amorti	$= \text{rendement de l'année en cours} - \text{facteur d'amortissement}$ $= 52 \text{ bu/acre} - 1,3 \text{ bu/acre}$ $= 50,7 \text{ bu/acre}$

RAM de 10 ans	Rendement (aucun facteur d'amortissement) bu/acre	Rendement (avec facteur d'amortissement) bu/acre	Moyenne sur 10 ans (aucun facteur d'amortissement) bu/acre	RAM (avec facteur d'amortissement) bu/acre
Année 1	37	37	37	37
Année 2	37	37	37	37
Année 3	37	37	37	37
Année 4	37	37	37	37
Année 5	37	37	37	37
Année 6	37	37	37	37
Année 7	37	37	37	37
Année 8	37	37	37	37
Année 9	37	37	37	37
Année en cours	52	50,7	37	37
Année suivante	À déterminer	À déterminer	38,5	38,4

Dans cet exemple, l'amortissement du rendement élevé a augmenté le RAM de l'année suivante de 3,8 p. 100. Sans le facteur d'amortissement, le RAM de l'année suivante aurait augmenté de 4 p. 100.

Sauf erreurs et omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance – Conditions*. Pour de l'information sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, veuillez consulter la partie I, section I du *Contrat d'assurance*.

Cette publication est fournie uniquement à titre indicatif. Elle ne fait pas partie du *Contrat d'assurance*.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available